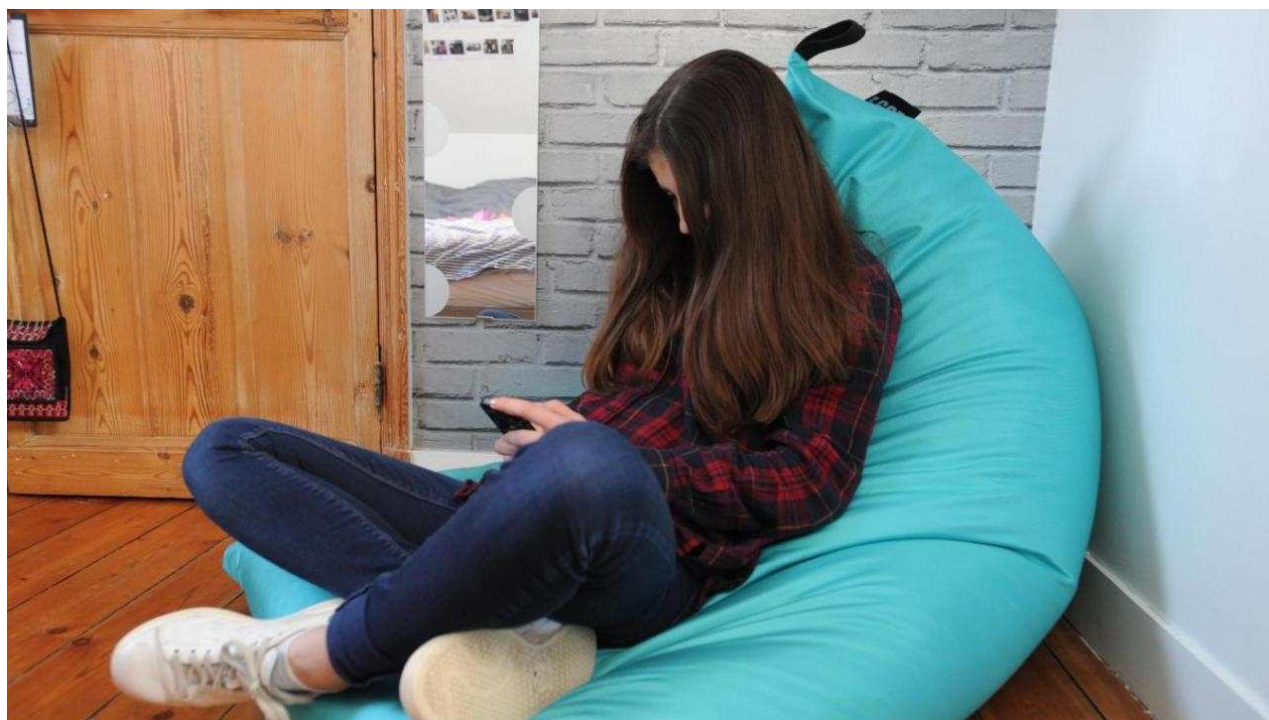


« Pas réaliste », « Un vrai fléau »... Faut-il interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?



Face à la violence ou au mal-être de certains jeunes, faut-il leur interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans ? Photo d'illustration Stéphanie Péron Clément

Après l'attaque au couteau d'un adolescent qui a coûté la vie à une surveillante en Haute-Marne, le 10 juin 2025, Emmanuel Macron a relancé la question d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Psychologue, parent d'élève, expert numérique et principal de collège normand donnent leur avis.

Après la mort d'une surveillante poignardée par un collégien, le mardi 10 juin 2025, à Nogent, en Haute-Marne, le président de la République, Emmanuel Macron, remet à l'ordre du jour l'interdiction des réseaux sociaux aux jeunes de moins de 15 ans. Ils sont représentant de parents d'élèves, psychologue, chef d'établissement et expert numérique et nous livrent leurs points de vue sur la question.

Vincent Dutot, professeur de marketing digital : « En Australie, l'impact de cette décision a été réel »



Pour Vincent Dutot, « la solution se trouve dans la prise de conscience des risques, avec un accompagnement des utilisateurs. » DR

Vincent Dutot est professeur de marketing digital à l'École de Management de Normandie, au Havre. Il est aussi le fondateur du Cercap (Centre d'études et de recherche sur les commerces et artisans de proximité). Face à la violence de certains jeunes, faut-il leur interdire l'accès aux réseaux sociaux ? « Il y a des gouvernements qui ont essayé. C'est peut-être un bien, mais ce n'est pas forcément réaliste », répond le spécialiste qui distingue deux logiques. « Si on décide de l'imposer, on peut passer par l'opérateur ou par la marque du téléphone qui pourra demander plus d'informations sur le propriétaire de l'appareil et donc connaître l'âge de l'utilisateur », explique-t-il. Mais il est facile de contourner l'obstacle en donnant l'identité d'un adulte. « Cela pose la question du rôle des parents. Il faudrait les sensibiliser pour obtenir une meilleure efficacité. »

Autre logique : Sensibiliser et accompagner les utilisateurs. « En Australie, l'accès a été interdit aux moins de 16 ans. Cela a suscité pas mal de réactions, mais finalement il y a eu des effets visibles, avec moins de cyberharcèlement. L'impact de cette décision a été réel », souligne

Vincent Dutot. Pour lui, la solution se trouve dans la prise de conscience des risques, avec un accompagnement des utilisateurs : « Nous sommes face à une génération qui ne voit pas le téléphone comme un simple téléphone. C'est un « entertainment system », un système de divertissement. »

Sylvain Caron, principal de collège : « Tout ce qui va dans le sens de la prévention est bienvenu »



Sylvain Caron, principal de collège en Seine-Maritime, est le secrétaire départemental du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale Photo d'archives Paris Normandie

Sylvain Caron est principal au collège René-Coty, à Val-de-Scie. Il est aussi secrétaire départemental du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-UNSA) en Seine-Maritime. « Tout ce qui va dans le sens de la prévention est bienvenu », réagit-il d'emblée avant de s'interroger : « Mais est-ce que la France réussira à légiférer à ce sujet sans que l'Europe s'y oppose ? ».

Le chef d'établissement est plus convaincu par les actions d'information et de sensibilisation, aussi bien à destination des jeunes que des parents, que par la mise en place de portiques de détection de métaux à l'entrée des collèges. « On répond à la consigne ministérielle des contrôles de cartable inopinés », ajoute-t-il. Interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans lui paraît aller plus dans le bon sens que l'interdiction du portable au collège qui nécessite « une logistique ingérable » dans des établissements comme le sien, qui accueille chaque jour 700 collégiens. « On a envisagé tous les scénarios et même testé la dépose du téléphone dans un petit casier sur le bureau du professeur à l'arrivée en classe, comme cela peut se faire

au lycée, témoigne le principal. Mais face au nombre d'oubliés, on passait plus de temps à retrouver les propriétaires de téléphone... »

À Val-de-Scie, le smartphone doit donc rester éteint ou en mode avion et rangé. Sinon c'est confiscation. « Je n'ai pas plus de cinq confiscations par semaine », relativise Sylvain Caron, convaincu que le problème est ailleurs. « Le souci, c'est que les jeunes sont soumis à tout un tas de contenus sur les réseaux sociaux qu'ils ne devraient pas voir. C'est un vrai fléau. » Des contenus qui affectent la santé mentale des ados et génèrent des problèmes d'insomnie, de violence... « Les CPE [conseillers principaux d'éducation, NDLR] passent entre un tiers et la moitié de leur journée à désamorcer des conflits. » Le représentant du SNPDEN-UNSA est certain qu'il faudrait « former à détecter mieux » les difficultés chez les adolescents. Et recruter davantage d'infirmières et psychologues scolaires. « Mais on manque de personnels partout. Il y a par exemple, en Seine-Maritime, une dizaine de collèges où il n'y a plus d'adjoint au chef d'établissement... »

Mathias Toulemonde, psychologue : « L'interdiction, c'est avouer son incapacité à accompagner les ados »



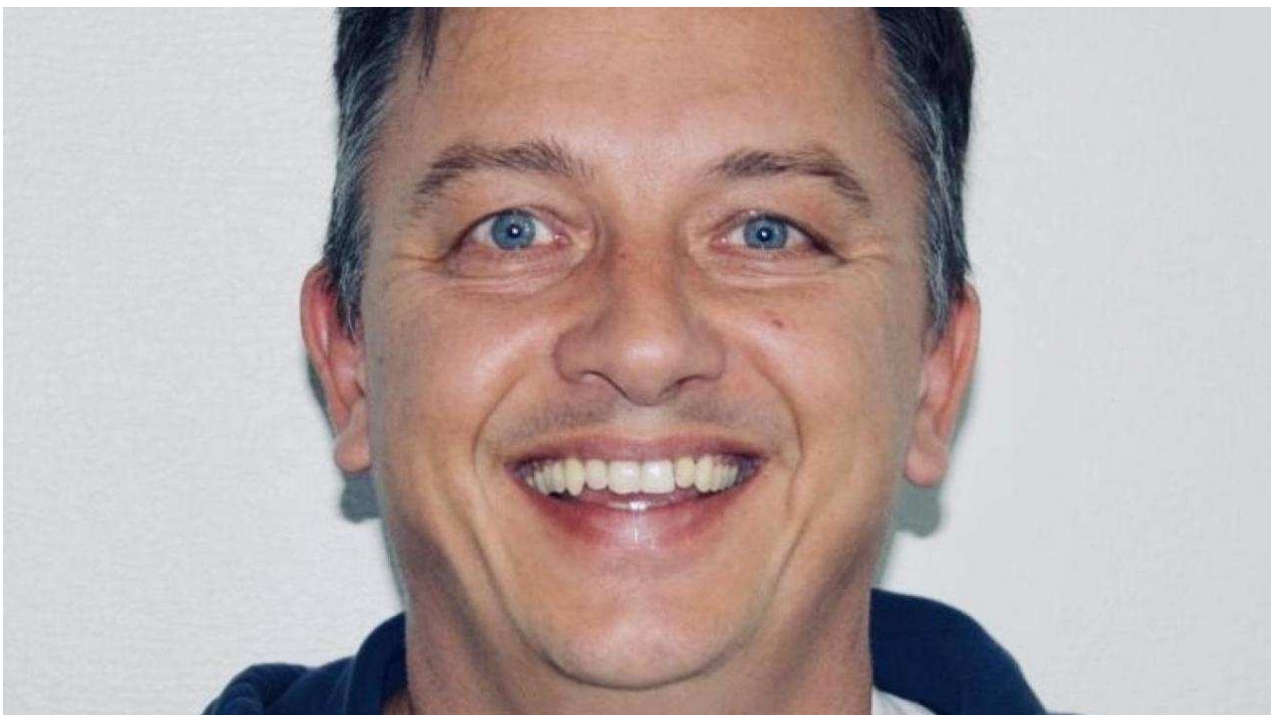
Mathias Toulemonde est psychologue psychothérapeute à Dieppe, Gournay-en-Bray et Paris Photo DR

Pour le psychologue, Mathias Toulemonde, « interdire les réseaux sociaux va susciter les détournements. Attaquer le cadre et braver les interdits, c'est plutôt bon signe pour les jeunes. » Le professionnel dieppois propose une alternative, « le mieux est de s'interroger sur comment accompagner l'adolescent dans sa pratique. Ça serait plus intéressant de les former. Le problème n'est pas les réseaux sociaux mais leur utilisation et la compréhension de ce qu'ils y voient. L'interdiction, c'est avouer son incapacité à accompagner les ados. »

Le praticien prône le dialogue sur les sujets abordés par les réseaux comme le masculinisme, les pro-ana (faisant la promotion de l'anorexie) ou encore la pornographie. Il ne faut pas oublier que « les réseaux sociaux sont aussi un lieu de sensibilisation. Ce n'est pas que négatif. Nous sommes en 2025, le monde est connecté. On ne peut pas les couper de ce qui se passe autour d'eux. » La question de l'autorité parentale est également à mettre sur la table. Et plus que les réseaux sociaux, c'est le temps d'écran qui l'inquiète. « Les ados passent 4 h 30 par jour devant un écran. Alors que l'on sait qu'au-delà de 2 heures, cela provoque des dégâts neuronaux irréversibles. »

Il prend en exemple une bouteille d'alcool. « Les parents ne laisseraient pas leur enfant la boire. C'est pareil pour les écrans. » Quant à la violence des mineurs, « je ne sais pas s'il y en a plus qu'avant mais les enfants sont moins confrontés aux règles. La violence, c'est souvent la question des limites. » Et des parents. « On vit dans une société très culpabilisante pour les parents. Mais il faut faire preuve de bon sens et oser dire non à l'enfant. »

Anthony Berthelot, président de la FCPE 76 : « Pourquoi ne pas proposer une vraie éducation numérique ? »



Anthony Berthelot, président de la FCPE en Seine-Maritime Photo DR

Les réseaux sociaux, en particulier, et l'outil numérique, en général, sont des questions qui reviennent régulièrement dans les échanges et les travaux menés par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). « Les parents se posent énormément de questions, d'autant qu'en Seine-Maritime les collégiens ont été dotés de tablettes [par le Département. NDLR] ». indique.

en premier lieu, Anthony Berthelot, nouveau président de la FCPE 76 qui dénombre environ 3 700 parents.

Ce dernier reste néanmoins assez dubitatif sur la mise en place d'une telle mesure. « Interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans pose aussi de vraies questions dans l'application », souligne le père d'une ado de 14 ans qui ne sait que trop bien « qu'il n'est pas toujours évident d'interdire ». Plutôt que de céder à la tentation d'une mesure qui ne resterait sans doute que « symbolique », Anthony Berthelot se demande s'il ne serait pas préférable « de proposer une vraie éducation numérique dès l'école primaire » et de légiférer « sur une régulation ferme des plateformes ».

Conscient que la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques dans les écoles est déjà prévue dans les textes, le représentant de la FCPE met surtout en avant le « problème dans sa mise en pratique ; il n'y a pas partout de temps dédié à ça dans les emplois du temps ». Le parent d'élève regrette aussi que le personnel éducatif ne soit pas suffisamment formé à toutes ces questions, ni à la prévention du cyberharcèlement. « C'est toujours la même question : si on ne met pas d'argent dans l'Éducation nationale, on n'a pas les moyens humains de faire face à ces enjeux... On le voit notamment avec le manque d'infirmières et de psychologues scolaires dans les établissements... »